

Nombre de membres :

- en exercice 7
- présents 7
- exprimés 7
- représentés 0
- Excusé 0

Date de la convocation : 19/07/2017



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24/07/2017

OBJET : Rénovation thermique et énergétique de l'appartement municipal.

L'an deux mille dix sept et le 24 juillet à 21 H le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

PRÉSENTS : BEDEL Philippe, BIAU Jean Luc, BATAILHOU-VILLET Eve, LE LURON Renaud, MANFRIN Jean Marc, MARTY Lætitia, ROSELLO José.

Monsieur MANFRIN Jean Marc a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que l'objet des travaux vise à améliorer les performances thermiques et énergétiques de ce logement afin de faire évoluer sa catégorie énergétique de « F » (état initial) à « C », conformément à l'audit énergétique réalisé par ad'3e conseil, avec un gain énergétique de près de 64%.

Il précise que ce projet communal a été retenu dans le cadre du programme « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » signé et contractualisé entre l'État (par la ministre de l'environnement), Le PETR du Pays du Sud Toulousain, (son Président) et les communes bénéficiaires du territoire, (leurs maires) le 11 octobre 2016.

Ce programme est également éligible aux financements alloués par la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, et un dossier complet de demande sera transmis dès connaissance des devis retenus des travaux à programmer.

Monsieur le maire donne lecture du descriptif estimatif par poste et des plans fournis par le maître d'œuvre du projet, dont le montant total est de 38 958,63 € HT pour l'ensemble des travaux. (hors maîtrise d'œuvre)

Sur la base de ces montants **prévisionnels**, il propose le tableau de financement suivant :

ESTIMATION DES DEPENSES	
Maîtrise d'œuvre HT	1 680,00 €
Travaux rénovation thermique HT	34 368,00 €
Travaux peintures HT	4 590,63 €
Total en HT	40 638,63 €
TOTAL dépenses en TTC	48 766,36 €
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
Subvention d'État TEPCV (65 % des dépenses subventionnables)	23 431,20 €
Subvention Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée (15 % des dépenses subventionnables)	5 407,20 €
Autofinancement Communal (y compris TVA) sur Fonds propres	19 927,96 €
TOTAL Recettes	48 766,36 €

Il demande au conseil municipal d'approuver le principe de ce projet et le plan de financement prévisionnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide , à l'unanimité :

- D'approuver ce programme de travaux de rénovation énergétique sur l'appartement communal ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel proposé ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux aussi élevé que possible auprès de Madame la Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document que nécessaire utile à cette opération

Ainsi fait et délibéré à BAX, les jour, mois et an que dessus.

*La présente délibération certifiée exécutoire a
été publiée et transmise au
Représentant de l'État le 28 juillet 2017*

Le Maire, P.BEDEL



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE de BAX' at the top, '31 (Haute-Garonne)' at the bottom, and a central emblem depicting a landscape with a building and a tree. The signature is written in a cursive style.



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE de BAX' at the top, '31 (Haute-Garonne)' at the bottom, and a central emblem depicting a landscape with a building and a tree. The signature is written in a cursive style.